

Faculté de médecine



MDTR2MC Master complémentaire en médecine du travail



Gestion du programme

MDTE Commission de médecine et d'hygiène du travail et de l'environnement

Responsable académique : Dominique Lison

Contact : Patricia Bamps

Tél. 027643220

E-mail : bamps@toxi.ucl.ac.be

Commission d'enseignement

Président : P. Hoet

Membres : F. Brusco, F. Denis, P. Farr, T. Lejeune, D. Lison, H. Nielens, A. Robert, E. Schleich.

Commission de sélection

La commission de sélection des médecins candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement.

Objectif de la formation

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (A.M. du 11 mai 1995, publié le 23 juin 1995).

Conditions d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique
- Avoir obtenu, sur base du dossier d'inscription, l'accord de la Commission d'enseignement.

Les porteurs d'un diplôme hors Union Européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire.

L'A.R. du 30 mai 2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14 juin 2002 n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine du travail (ces candidats spécialistes ne sont donc pas comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Certains cours peuvent être suivis dès la 4e année du doctorat en médecine (voir la filière médecine du travail de ce programme).

L'admission fait l'objet d'une procédure de sélection par le Comité de programme.

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

Structure générale du programme

Le diplôme d'études spécialisées en médecine du travail comporte deux années d'études étalées sur une durée de 4 ans.

La *première année d'études* comprend des cours théoriques et pratiques (voir ci-dessous) et l'exécution d'un stage d'une durée de 8 semaines dans un service médical agréé par le Comité de programme. Au terme de cette première année d'études, un certificat est délivré, conformément aux conditions fixées par l'Arrêté Royal du 5 mars 1970 pour l'exercice de la médecine du travail en Belgique.

La *seconde année d'études* comprend l'exécution et la défense d'un travail original (mémoire), la participation à des séminaires, conférences et colloques scientifiques ainsi qu'une formation pratique complémentaire dans des services de médecine du travail ou autres selon un plan de stage préalablement agréé par le Comité de programme. Au terme de cette seconde année d'études, le titre de diplômé d'études spécialisées en médecine du travail est délivré. Ce diplôme répond aux exigences de la Directive du Conseil de la CEE 89/594 et de l'AR du 11 mai 1995.

Une brochure détaillée décrivant le contenu du programme peut être obtenue au secrétariat de l'Unité de toxicologie industrielle et de médecine du travail.

Les cours se donnent à l'École de Santé Publique. Ils sont en majorité répartis sur deux jours par semaine.

Cycle de perfectionnement post-universitaire :

Chaque année, le Centre de médecine et hygiène du travail et de l'environnement organise un cycle de perfectionnement en médecine du travail. Ce programme comprend huit conférences qui se donnent à raison d'une soirée par mois, d'octobre à mai. *Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au secrétariat de l'unité de toxicologie industrielle et de médecine du travail.*

Contenu du programme

<u>MDTR2160</u>	Visites d'entreprises en médecine du travail[60h]	Fiorella Brusco, Françoise Denis, Philippe Farr, Perrine Hoet, Dominique Lison (coord.), Eveline Schleich
<u>MDTR3140</u>	Leçons d'ophtalmologie[15h]	Michel Hoebeke
<u>MDTR3150</u>	Leçons d'oto-rhino-laryngologie[15h]	Marc Remacle
<u>MDTR3160</u>	Physiologie du travail[15h]	Henri Nielens
<u>MDTR3180</u>	Evaluation d'incapacité de travail et invalidités[15h]	Frédéric Bonbled
<u>MDTR3190</u>	Hygiène du travail[15h]	Perrine Hoet
<u>MDTR3201</u>	Pathologie et clinique des maladies professionnelles[45h]	Perrine Hoet, Dominique Lison
<u>MDTR3202</u>	Exercices pratiques de pathologie du travail[60h]	Fiorella Brusco, Perrine Hoet, Florence Laigle, Dominique Lison (coord.)
<u>MDTR3211</u>	Toxicologie industrielle[15h]	Dominique Lison
<u>MDTR3212</u>	Aspects réglementaires en toxicologie[22.5h]	Dominique Lison, Violaine Verougstraete
<u>MDTR3230</u>	Dermatoses professionnelles[15h]	Jean-Marie Lachapelle
<u>MDTR3240</u>	Réadaptation professionnelle[15h]	Thierry Lejeune
<u>ESP3420</u>	Statistique médicale[22.5h+7.5h]	Annie Robert
<u>RPR2001</u>	Notions de base de radioprotection[10h+5h]	Vincent Grégoire (coord.), Patrick Smeesters
<u>MDTR3270</u>	Législation médico-sociale[15h]	Jacques Van Drooghenbroeck, Luc Van Hamme
<u>MDTR3280</u>	Systèmes de travail et gestion des ressources humaines[30h]	Christine Delhay
<u>MDTR3290</u>	Accidents du travail[15h]	Marie-Pierre Dawance, Tom DE BAERE
<u>MDTR3340</u>	Séminaire de médecine du travail[22.5h]	Philippe Farr, Eveline Schleich
<u>MDTR3350</u>	Technologie du travail[15h]	Jacques Malchaire
<u>MDTR3360</u>	Psychopathologie industrielle et psychiatrie professionnelle[30h]	Arlette Seghers
<u>MDTR3370</u>	Ergonomie[15h]	Bénédicte Schepens
<u>ESP3142</u>	Epidémiologie[22.5h+7.5h]	Yves Coppieters 't Wallant

Évaluation

Les cours font l'objet d'un examen écrit et/ou oral.

Le mémoire est présenté en séance publique.

La formation pratique est évaluée par la Commission des stages.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine du travail.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.